

7 mars 2023. Entre vulnérabilité et agency : les femmes migrantes philippines dans le système global de reproduction sociale. In O. Artus, V. Aubourg et C. Pesaresi (eds.), *Vulnérabilité(s). Du cadre théorique aux enjeux pratiques*. Librairie philosophique J. Vrin et Unité de Recherche CONFLUENCE : Sciences et Humanités de l'Université Catholique de Lyon (UCLy), pp. 151-177.

Entre vulnérabilité et agency : les femmes migrantes philippines dans le système global de reproduction sociale

Asuncion Fresnoza-Flot

Introduction

Le corpus des travaux scientifiques, les reportages journalistiques et les discours politiques sur les migrations dites « internationales » renvoient le plus souvent une image des migrants, notamment des femmes, comme des personnes « fragiles », « passives » et « victimes », et ainsi socialement « vulnérables ». Cela soulève la question de la manière dont ces femmes migrantes deviennent vulnérables, s'exposant par exemple à l'exclusion sociale et à diverses formes de précarité. De quelle façon vivent-elles cette situation ? Quelles sont leurs stratégies pour faire face à leur vulnérabilité ? Afin de répondre à ces questions, il est important de comprendre d'abord ce que le terme « vulnérabilité » signifie. D'après Vivianne Châtel et Marc-Henry Soulet dans le deuxième volume de leur ouvrage intitulé *Faire face et s'en sortir*, la « vulnérabilité pointe [...] un déficit de ressources » et « révèle un manque criant de ce qui paradoxalement s'avère nécessaire pour faire face et se sortir d'une telle situation » (Châtel et Soulet, 2002, p. 8). Se basant sur cette définition, le présent chapitre prête une attention particulière à ce « déficit de ressources » qui pourrait rendre les femmes migrantes vulnérables.

En 2020, 135 millions des environ 281 millions de migrants internationaux étaient des femmes (McAuliffe et Triandafyllidou, 2021, p. 3). La plupart d'entre elles se concentrent dans le secteur des services à la personne tandis que d'autres épousent des citoyens des pays économiquement développés, contribuant ainsi à la reproduction sociale de leur pays d'accueil. Le terme « reproduction sociale » désigne l'entretien de l'existence humaine d'un point de vue biologique et social. Ce processus, qui a lieu quotidiennement et traverse les générations (Kofman, 2014), se déroule au sein d'institutions sociales comme la famille et aussi dans les ménages (Kofman et Raghuram, 2015). Dans ce système de reproduction sociale, les femmes jouent un rôle important car elles s'occupent en général du travail reproductif ou du « care » au sein de la famille, en d'autres termes, les activités pratiques, physiques et émotionnelles qui facilitent la reproduction de la vie des membres de la famille de manière quotidienne : par exemple, cuisiner, faire le ménage, prendre en charge les personnes âgées et socialiser les enfants (Glenn, 1992 ; Hochschild, 2005). Lorsqu'elles migrent, ces femmes accomplissent le plus souvent le même type de travail dans leur pays d'accueil. Elles font donc partie de deux systèmes de reproduction sociale, celui de leur pays d'origine et celui de leur pays d'accueil. Cet ensemble peut être qualifié de « système global de reproduction sociale » (Fresnoza-Flot, 2018). Les femmes migrantes font l'expérience de ce système global de manière différente en fonction de leur statut juridique (régulier ou irrégulier, citoyenne ou non-citoyenne, mariée, divorcée ou célibataire), de leur situation socio-économique et de leur rôle dans la sphère domestique (mère, épouse ou fille). Comme chaque système de reproduction sociale est stratifié (Colen, 1995), il en découle non seulement des inégalités mais aussi des vulnérabilités aux niveaux individuel et collectif qui affectent la vie des femmes migrantes dans leurs espaces sociaux dits « transnationaux ».

Afin d'appréhender le vécu des migrantes de ce système global de reproduction sociale, le présent chapitre prend en compte la subjectivité de ces femmes et leur *agency*, c'est-à-dire la manière dont ces individus se positionnent dans les relations de pouvoir où ils se trouvent et en même temps participent à la reproduction de ces relations. Compte tenu du fait que les femmes migrantes sont elles-mêmes assujetties aux politiques migratoires et sociales de leur État d'origine ainsi que de leur État d'accueil, les travaux de Michel Foucault (1997 ; 2001) concernant les possibilités multiples de

résistance semblent également utiles pour l'étude actuelle, spécifiquement la notion de « techniques de soi » permettant aux individus de naviguer dans les relations de pouvoir où ils se trouvent, et de se transformer lors de ce processus.

Comme étude de cas, ce chapitre examine celui des femmes philippines qui migrent soit pour travailler, notamment dans le secteur des services à la personne dans des pays économiquement développés, soit pour se marier avec un homme étranger. La migration internationale de ces femmes suscite depuis plusieurs années des critiques médiatiques, sociales et scientifiques, notamment dans leur pays d'origine, à cause des nombreuses formes de vulnérabilités qu'elles encourent lors du processus migratoire. Deux faits divers liés à cette migration ont récemment ému la société philippine : le cas d'une femme de ménage philippine au Koweït, assassinée en 2016 par ses employeurs qui ont dissimulé son corps dans un congélateur (Al Jazeera, 2018), et celui d'une épouse migrante philippine tuée par son mari états-unien en 2019 (Inquirer.net U.S. Bureau, 2021). Le premier a engendré une crise diplomatique entre les Philippines et le Koweït qui s'est traduite par le fait que le gouvernement philippin en vienne à interdire le déploiement de travailleurs vers le Koweït entre janvier et mai 2018. Aux Philippines, ces événements récents ont accentué l'image sociale des femmes migrantes comme des personnes vulnérables. Le présent chapitre étudie les expériences de femmes migrantes philippines dans trois pays d'Europe de l'Ouest : la Belgique, la France et les Pays-Bas. Les sections qui suivent présentent brièvement des informations contextuelles concernant la migration internationale philippine (notamment celle des femmes) et l'histoire de cette immigration dans les trois pays concernés. La partie empirique analyse trois cas illustrant la vulnérabilité des migrantes philippines.

La migration internationale des femmes philippines

Depuis l'institutionnalisation en 1974 de l'exportation de main d'œuvre philippine par le gouvernement de Ferdinand Marcos, des milliers de femmes philippines migrent chaque année non seulement en tant que travailleuses dans le secteur des services, mais également en tant qu'épouses de ressortissants étrangers. En 2019, l'organisme statistique national des Philippines recensait 2,18 millions de travailleurs philippins à l'étranger, dont 55,4 % étaient des femmes (PSA, 2022). Ces travailleurs font partie des 10,2 millions de Philippins¹ établis dans plus de 200 pays et territoires, faisant des Philippines l'un des principaux pays exportateurs de main d'œuvre dans le monde (CFO, 2019). Selon la Banque mondiale (2022), les Philippines occupaient en 2020 le quatrième rang mondial pour les sommes d'argent reçues de l'étranger, qui s'élevaient à 34,91 milliards de dollar états-unien². De plus, entre 1989 et 2019, la Commission des Philippins à l'étranger (2021) a recensé plus de 570 000 conjoints et partenaires de ressortissants étrangers, dont 91,3 % de femmes, ce qui fait des Philippines l'un des principaux pays d'origine des épouses migrantes dans le monde. Afin de comprendre la logique sous-tendant la migration des femmes philippines, il semble important de se pencher d'abord sur la situation aux Philippines, notamment concernant la condition sociale des femmes dans ce pays majoritairement catholique d'Asie du Sud-Est.

Selon le rapport du Forum économique mondial (2021) consacré aux écarts entre les femmes et les hommes aux plans politique, économique, médical et éducatif, les Philippines sont classées 17^e sur 156 pays examinés. Il n'y a plus dans ce pays d'écart genré en termes d'accès à l'éducation, de bien-être et de survie. Pourtant, dans le domaine économique, les hommes demeurent majoritaires sur le marché du travail et leur salaire reste 22 % plus élevé que celui des femmes (*Ibid.*). Dans le domaine familial, l'accès au divorce est décrit comme l'un des « plus difficiles » au monde dans le rapport de 2021. En effet, les Philippines sont l'un des deux États où le divorce est généralement impossible. C'est notamment le cas pour le mariage entre deux Philippins catholiques. En revanche, le divorce est possible en cas de mariage musulman, comme dans celui d'un mariage entre une femme philippine et un homme étranger, mais c'est ce dernier qui, selon le Code philippin de la Famille³, doit initier le divorce et non la femme. Dans le cas contraire, faire reconnaître juridiquement parlant son divorce aux Philippines sera difficile. De plus, les violences faites aux femmes dans le pays sont liées aux normes de genre, caractérisées par le stéréotype selon lequel les hommes sont les pourvoyeurs du revenu familial, tandis que les femmes accomplissent le travail reproductif. Ainsi, même dans leur pays d'origine, la plupart des femmes philippines sont déjà vulnérables à des violences liées au genre sur les plans économique et social. Cette violence des normes genrées pousse plusieurs femmes à partir vers des pays étrangers. Dans la présente étude, nous prenons en compte l'influence de ces normes dans la vie des femmes philippines, notamment sur leur décision de migrer vers l'Europe, sur leurs expériences migratoires ainsi que sur le lien entre ces normes et les vulnérabilités qu'elles génèrent.

¹ Soit 9,4 % de la population totale de ce pays qui comptait 108 millions de personnes en 2019 : UNFPA Philippines, 2022.

² Voir aussi McAuliffe et Triandafyllidou, 2021, p. 41

³ Voir *Office of the President of the Philippines*, 1987.

La migration philippine en Europe de l'Ouest

En 2020, l'Europe était classée deuxième parmi les régions du monde qui accueillent des travailleurs migrants philippins (PSA, 2022). Parmi les pays européens, c'est l'Italie et le Royaume-Uni qui reçoivent le plus grand nombre de migrants philippins, notamment dans le secteur des services domestiques et dans le secteur médical. La France, comme l'Italie, accueille également de nombreuses migrantes philippines travailleuses domestiques. En 2019, avant le début de la pandémie de Covid-19, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique enregistraient une croissance du nombre de migrantes philippines qui y entraient comme fiancées ou épouses de citoyens de ces pays. Ces flux migratoires philippins en France, Belgique et Pays-Bas ne sont pas récents, mais s'inscrivent dans soixante ans d'histoire de l'immigration philippine dans ces territoires.

En Belgique, l'immigration philippine a commencé à la fin des années 1960 lorsque l'hôpital Le Rayon de Soleil (fermé en 1985) a recruté en série des infirmières philippines. L'autre hôpital où des infirmières philippines ont travaillé était l'Hôpital André-Vésale de Charleroi. Par ailleurs, des migrantes philippines victimes de trafics liés à l'industrie du sexe sont arrivées en Belgique dans les années 1980 et au début des années 1990 (De Stoop, 1993). À partir de la fin des années 1990, les migrantes philippines se sont de plus en plus concentrées dans le secteur des services à la personne, travaillant comme employées de maison ainsi que dans des ambassades et consulats. À partir des années 1980, nous observons également une hausse du nombre d'épouses ou partenaires philippines d'hommes belges : 2 228 femmes entre 1993 et 2012 (CFO, 2014).

En France, l'immigration philippine a pris son essor à la fin des années 1970 à partir des pays du Golfe : lorsque des guerres ont éclaté au Liban en 1975, en Iran en 1979 et entre l'Iran et l'Irak en 1980, « de nombreuses travailleuses domestiques philippines ont accompagné en France leurs employeurs venus s'y réfugier, et beaucoup y sont restées par la suite » (Fresnoza-Flot, 2009, p. 67). Dans les années 1980, on observe de nombreux cas de regroupement familial entre ces pionnières de la migration philippines et les membres de leurs familles, l'arrivée de femmes « fugueuses » ayant échappé à leurs employeurs lors de vacances à Paris et l'entrée massive en France de « faux touristes » porteurs d'un visa touristique de trois mois, et qui décident d'y rester à l'expiration de ce dernier. La population philippine actuelle en France présente quelques spécificités intéressantes. D'abord, la plupart de ces migrants sont des femmes. Ensuite, les migrants philippins travaillent majoritairement dans le secteur des services à la personne et se concentrent dans les grandes villes, notamment à Paris. Par ailleurs, les migrants philippins sont majoritairement catholiques et leur population est structurée autour des églises qu'ils fréquentent. Enfin, plus d'un tiers des 50 000 migrants philippins en France sont en situation irrégulière (Ito, 2016), ce qui rend les migrantes philippines vulnérables à l'exploitation dans le milieu du travail.

Enfin, aux Pays-Bas, l'immigration philippine a commencé pendant la période 1960-1970 avec l'arrivée de médecins, d'infirmières, de sages-femmes et de couturières. Dans les années 1980, la figure de la femme philippine du secteur du divertissement, parfois « trafiquée » et prodiguant des services sexuels, est apparue dans la littérature (De Stoop, 1993). Par la suite, la migration dynamique de femmes philippines comme jeunes filles au pair et de migrantes mariées a transformé la population philippine aux Pays-Bas. En 2016, selon le bureau statistique des Pays-Bas, on y recensait 20 073 Philippins, en majorité des femmes, le plus souvent en couple avec des hommes néerlandais (CBS, 2017). Ces couples sont réputés solides, avec peu de cas de divorce répertoriés.

Ces mises en place de la migration philippine ont eu lieu dans des contextes nationaux différents, ayant chacun un système de reproduction sociale particulier façonné par leurs politiques migratoires et sociales, ainsi que par leurs normes genrées. Les femmes philippines dans ces pays peuvent ainsi encourir des vulnérabilités elles aussi différentes les unes les autres.

Précisions méthodologiques

Les données empiriques sur lesquelles se base ce chapitre proviennent de trois études séparées. La première était une étude doctorale sur la migration maternelle philippine vers la France, notamment la dynamique familiale transnationale des mères migrantes (2005-2008)⁴. La deuxième étude, quant à elle, portait sur les enfants des couples belgo-philippins en Belgique dans le cadre d'une recherche postdoctorale intitulée « Famille, éducation et citoyenneté dans un monde globalisé : les enfants issus des migrations des femmes vers la Belgique » (2012-2015)⁵. La troisième étude, enfin, s'est penchée sur les divorces dits « transnationaux » des femmes migrantes philippines en Belgique et aux Pays-Bas (2016-

⁴ Cette recherche a été effectuée à l'Université Diderot-Paris 7.

⁵ Cette étude postdoctorale a été réalisée à l'Université Catholique de Louvain (UCLouvain) en Belgique et a reçu le soutien du Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS).

2017)⁶. Ces trois études ont analysé la dimension familiale et intime de la migration des femmes philippines en adoptant des méthodes qualitatives de recueil de données telles que des observations ethnographiques, des entretiens semi-directifs et des conversations informelles.

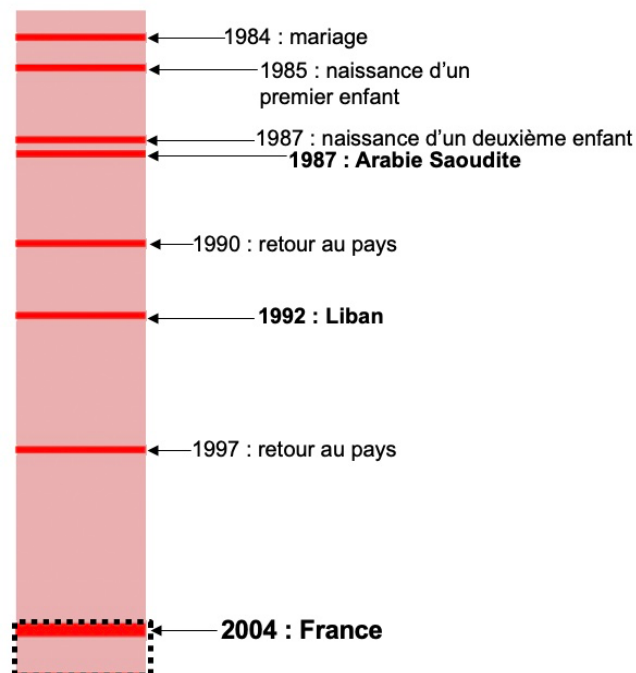
Un travail ethnographique de terrain a été mené en France, notamment dans la région Île-de-France et à Paris. Lors de cette récolte de matériaux empiriques, 35 mères migrantes philippines ont été interviewées, dont 16 étaient en situation juridique irrégulière. Toutes les mères interviewées travaillaient dans le secteur des services domestiques, et toutes étaient séparées de leurs enfants restés au pays. En ce qui concerne l'étude effectuée en Belgique, 16 femmes philippines en couple avec un homme belge et ayant des enfants ont été interrogées. Ces migrantes, qui étaient toutes en situation régulière, résidaient soit dans la région wallonne, soit dans la région de Bruxelles. Enfin, l'étude sur le divorce des femmes philippines a pu recueillir 30 entretiens, dont 15 avec des migrantes philippines aux Pays-Bas. Ces femmes en situation régulière résidaient dans ce pays depuis environ 27 ans, et la durée moyenne de leurs mariages était de 16 ans. Quel que soit leur pays de résidence, les 66 femmes interviewées étaient majoritairement diplômées d'université. Afin de protéger leur anonymat, tous leurs prénoms ainsi que ceux des membres de leurs couples ou familles ont été modifiés dans ce chapitre.

Vulnérabilités et agency en contexte de subordination

Les vulnérabilités dont les femmes dans ce chapitre ont fait l'expérience prennent forme dans un contexte de subordination (Butler, 1997). Dans ce contexte particulier, les migrantes philippines semblent sujettes aux pouvoirs des normes genrées et des normes des États de leurs pays d'origine et/ou d'accueil, ainsi qu'à une domination au sein de leur couple et/ou de leur famille, constituant un système global de reproduction sociale dont ces femmes dépendent pour leur existence, et au sein duquel elles jouent un rôle important. Par le biais de « techniques de soi », elles parviennent à naviguer au sein de leur contexte respectif de subordination, ce qui démontre clairement leur *agency*.

Entre obligations familiales et situation irrégulière : le cas d'Emma en France

La vulnérabilité des femmes philippines interviewées en France peut être appréhendée à partir de la situation d'Emma, 46 ans, mariée et mère de trois enfants restés aux Philippines. Son cas illustre la spécificité de la population migrante philippine dans ce pays.



⁶ Cette étude a été financée par la *Radboud Excellence Initiative* de l'Université de Radboud à Nimègue.

Figure 1
Trajectoire migratoire et familiale d'Emma (illustration : A. Fresnoza-Flot)

Emma et son mari sont tous les deux issus de familles nombreuses et paysannes aux Philippines. Après son mariage, Emma a arrêté de travailler dans l'usine de textile qui l'employait. Elle a d'abord vécu chez ses parents avec son mari pendant une courte durée, avant d'emménager chez les parents de son mari. Ils ont eu deux enfants. La situation économique de sa famille n'était pas bonne et ils dépendaient de l'aide de sa belle-famille, ce qui les a poussés à partir tous les deux travailler en Arabie Saoudite comme travailleurs domestiques. Grâce à cette migration, Emma et son mari ont pu ouvrir une petite épicerie lors de leur retour aux Philippines. Étant donné que le revenu de leur épicerie n'était pas suffisant pour subvenir aux besoins de leur famille, Emma est partie au Liban pour travailler comme garde d'enfant, tandis que son mari est reparti en Arabie Saoudite. La belle-famille d'Emma s'occupait de ses enfants et gérait l'argent que le couple lui envoyait. En 1997, le couple est rentré aux Philippines et a bâti sa propre maison tout près de celle de la belle-famille d'Emma. Son mari a trouvé un emploi de chauffeur et l'aidait dans le travail agricole dans leurs champs de riz. Pendant cette période, Emma a pu « réparer » sa relation avec ses deux enfants : en effet, lors de son retour au pays, son deuxième enfant ne la reconnaissait plus. Cette situation manifeste la vulnérabilité des migrants à la formation d'un fossé émotionnel entre eux et leurs enfants restés au pays. En 2003, elle a adopté l'enfant de sa sœur décédée, suite à quoi il lui est devenu plus difficile de subvenir aux besoins de sa famille. Sa fille aînée et son mari l'ont donc encouragée à partir à Paris où ses belles-sœurs travaillaient déjà dans le secteur domestique. Pensant à l'avenir de sa fille aînée (qui voulait entreprendre des études d'ingénieur) et de ses deux autres enfants, Emma a emprunté de l'argent à sa belle-sœur et est partie en France avec un visa touristique. Elle a trouvé une famille qui l'a embauchée comme travailleuse domestique. Vivant au domicile de son employeur, elle percevait un salaire mensuel de 1000 euros et disposait d'un jour de congé par semaine (tous les dimanches). Tous les mois, elle remboursait 300 euros de son salaire à sa belle-sœur, envoyait 400 euros à sa famille aux Philippines et gardait les 300 euros restants pour ses besoins personnels. En raison de ses revenus limités, Emma mettait tout en œuvre pour économiser de l'argent, comme elle l'explique ci-dessous :

Je n'ai encore rien investi. Quand j'étais récemment arrivée ici, j'ai acheté une paire de chaussures Reebok. J'ai acheté des chaussures Adidas pour mes enfants aux Philippines. La dernière fois que mon beau-frère y est retourné, je lui ai demandé d'apporter des chaussures Adidas pour mon fils. [...] C'est parce que je n'ai pas encore terminé de payer mes dettes [à ma belle-sœur]. C'est pour cela que je fais couper mes cheveux dans un salon philippin, à domicile c'est 10 euros, au salon c'est 15. [...] C'est moi qui m'occupe de mes ongles.

La priorité d'Emma était centrée sur les besoins de ses enfants et non sur les siens. Comme le constate le chercheur Julien Debonneville (2014) dans son étude sur les travailleuses migrantes philippines, ces dernières sont vulnérables à la précarité lorsqu'elles transfèrent au pays la plus grande partie de leurs revenus. Elles envoient également d'autres formes de soutien à leur entourage (vêtements, chaussures, produits de luxe, etc.) en rognant sur leurs besoins personnels, une « technique de soi » qui leur permet d'endosser une image de bonne mère, de bonne fille et de bonne épouse aux yeux de leur entourage. En plus de cette vulnérabilité liée à leurs obligations familiales, être sans-papiers les rend vulnérables à l'exploitation dans leur milieu professionnel. Emma, par exemple, souhaiterait avoir un peu d'intimité. Étant sans-papiers, elle ne proteste pas contre le fait de travailler plus de sept heures par jour du lundi au samedi au domicile de ses employeurs. Pour supporter son travail exigeant et son isolement social, elle sort tous les dimanches et participe aux activités d'une association religieuse. Malgré cela, elle raconte qu'elle ressent un manque d'espace intime :

Je voudrais avoir de l'intimité (*privacy*). En effet, j'ai une chambre mais je ne peux inviter personne. C'est difficile de toujours être invitée chez quelqu'un, notamment le dimanche où j'ai une réunion avec des amis [d'un groupe religieux]. Je vais chez une amie. Si on me demandait d'accueillir le groupe, j'aurais honte.

Le cas d'Emma montre comment les obligations familiales des femmes philippines dans leur foyer au pays, où le système de reproduction sociale demande aux mères de famille de s'occuper des enfants, interagit avec leur situation socio-légale en France, dont le système de reproduction sociale compte de plus en plus sur le travail dit de « *care* » des femmes migrantes. Étant sans-papiers, les femmes migrantes philippines interviewées comme Emma ont tendance à envoyer la quasi-totalité de leurs revenus aux Philippines. Leurs transferts d'argent et d'autres formes de soutien vers leurs familles restées au pays les rendent vulnérables à la précarité, à l'exploitation dans leur milieu professionnel et à l'isolement social. Sans contester cette situation, elles l'acceptent en attendant d'atteindre leurs objectifs par leur travail à la fois reproductif et productif. Cette acceptation et cette attente sont la manifestation de leur *agency*, qui se construit dans un contexte de subordination à la fois familiale et sociale.

Violences psychologiques et difficultés financières au sein du couple « mixte » : l'expérience de Clara en Belgique

Les femmes philippines interviewées en Belgique connaissent d'autres vulnérabilités liées à leur mariage avec un homme belge. Le plus souvent, elles sont vulnérables aux violences psychologiques et aux difficultés financières, comme l'illustre le cas de Clara.

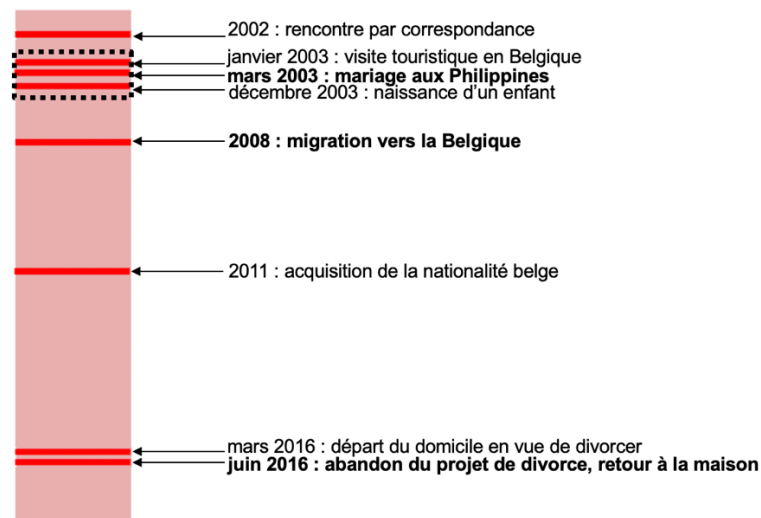


Figure 2
 Trajectoire migratoire et familiale de Clara (illustration : A. Fresnoza-Flot)

Âgée de 44 ans au moment de son entretien, Clara a eu un enfant avec son mari belge qu'elle a rencontré par correspondance en 2002. Notre interlocutrice est issue d'une famille rurale aux Philippines et n'a pas pu terminer ses études universitaires, en raison des difficultés financières de sa famille. Afin d'aider ses parents, elle est partie travailler dans des usines à Taïwan et en Corée de Sud. Ayant déjà dépassé l'âge de 30 ans, elle a décidé de chercher à épouser un homme étranger. En effet, les femmes philippines de plus de 30 ans, ainsi que les femmes hautement qualifiées et mères célibataires, éprouvent des difficultés à trouver un mari sur le marché matrimonial local. En 2002, une amie a mis Clara en contact avec Jean, un Belge de 24 ans son aîné. Ils ont d'abord communiqué par lettres, puis par téléphone. En 2003, Jean a invité Clara en Belgique avec un visa touristique. Après trois mois de vie commune, elle est rentrée aux Philippines où elle a découvert qu'elle était enceinte. Jean l'a suivie aux Philippines où ils se sont immédiatement mariés sous le régime matrimonial belge de la « communauté universelle », mettant en commun leurs propriétés et leurs dettes. La même année, Clara a donné naissance à leur enfant. Clara et sa famille ont vécu aux Philippines pendant 5 ans. Elle et son mari ont pu y bâtir une maison grâce à un emprunt bancaire contracté en Belgique. Aux Philippines, Clara dépendait économiquement de son mari et se trouvait dans une situation de vulnérabilité face aux violences psychologiques et émotionnelles de son mari, en raison des infidélités conjugales de ce dernier. En 2008, Clara et sa famille sont venues en Belgique pour s'y installer définitivement. Elle a trouvé un travail dans une usine avec un salaire de 1200 euros par mois, dont 500 euros remis à son mari comme contribution au budget familial géré par ce dernier. En 2008, elle a également découvert que son mari fréquentait des sites de rencontre sur Internet et envoyait parfois de l'argent à des femmes rencontrées sur ces sites. En 2011, Clara a acquis la nationalité belge mais a décidé de garder également sa nationalité philippine. En 2016, elle a constaté que son mari avait invité une femme dans leur maison aux Philippines alors qu'il passait des vacances seul là-bas. Ne pouvant plus supporter ses infidélités, en mars 2016, elle a quitté le domicile familial et entamé une procédure de divorce, contre l'avis de son avocat, comme elle le raconte ci-dessous :

J'ai demandé le service d'un avocat ; lui aussi. Son avocat coûtait plus cher que le mien. Mon avocat m'a dit que « vous avez des dettes (avec votre mari). Vous ne pouvez pas rembourser (toute seule la moitié de ces dettes). Ça va être difficile. Il y a aura des taxes élevées. Est-ce que vous allez y arriver ? Vous devriez réfléchir. »

Son mari belge rembourse à raison de 1000 euros par mois l'emprunt bancaire contracté auprès d'une banque belge, un remboursement insurmontable pour elle qui ne gagne que 1200 euros par mois. De plus, son mari a infligé des violences psychologiques à leur enfant : « Il a dit à notre enfant de parler avec moi car il allait se suicider. J'ai eu peur, parce que mon enfant avait peur. Il lui a dit qu'il allait se suicider, se pendre. Les gens ici [en Belgique] ont tendance à se pendre. J'ai eu peur », dit Clara.

Afin de préserver son enfant de ces difficultés et pour éviter les problèmes financiers que le divorce aurait entraîné pour elle, Clara a décidé de ne pas poursuivre son projet de divorce et a regagné le domicile conjugal. Comme dans le cas d'Emma en France, nous voyons ici à l'œuvre la « technique de soi » des femmes migrantes philippines consistant à

accepter une situation de subordination, notamment afin d'assurer le bien-être de son enfant. Emma et Clara tirent leur *agency* de cette situation, essayant de gérer les relations de pouvoir qu'elles ne peuvent pas tout de suite démanteler, car ces relations asymétriques leur procurent une identité et des avantages.

Les vulnérabilités liées au divorce : la vie de Joan aux Pays-Bas

Ce ne sont pas seulement les mariages dit « mixtes » qui engendrent des vulnérabilités dans la vie des migrantes philippines. Le divorce rend également ces femmes vulnérables à d'autres formes de précarité. Le cas de Joan l'illustre bien.

Joan, âgée de 55 ans au moment des entretiens, est mère de deux enfants et divorcée de son mari néerlandais. Joan est arrivée pour la première fois aux Pays-Bas en 1991 avec un visa de fiancée, invitée par un homme néerlandais avec lequel elle communiquait depuis un certain temps. N'étant pas amoureuse de lui, elle dormait séparément dans la maison de ce dernier. Après quelques semaines, Joan a décidé de le quitter et a emménagé chez une amie philippine qui lui a donné un travail de baby-sitting. Alors que son visa était sur le point d'expirer, son amie philippine lui a conseillé de trouver un partenaire néerlandais potentiel et lui a présenté Tom, un homme néerlandais de dix ans son aîné. En 1993, Joan est retournée aux Philippines et Tom l'a suivie quelques mois plus tard. Joan m'a confié qu'elle n'était pas amoureuse de lui et qu'elle voulait seulement avoir un enfant. En effet, elle avait déjà plus de trente ans et son père était impatient qu'elle se marie. Elle a épousé Tom en 1994 aux Philippines avant d'émigrer aux Pays-Bas la même année. Ils ont eu deux enfants. Son mariage binational a permis à Joan de se conformer à l'image de la féminité idéale aux Philippines, celle d'une femme mariée mère de famille et qui a contribué à la reproduction sociale des deux sociétés, philippine et néerlandaise.

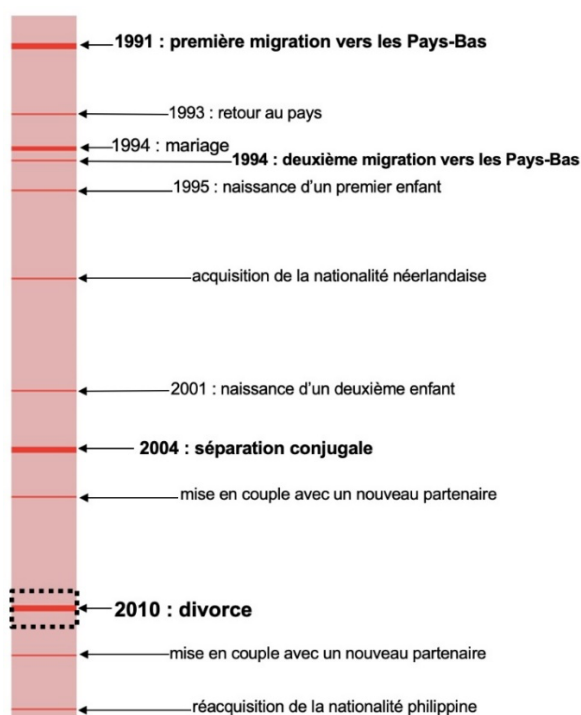


Figure 3
Trajectoire migratoire et familiale de Joan (illustration : A. Fresnoza-Flot)

En 1998, Joan a acquis la nationalité néerlandaise. Détentrice d'un diplôme universitaire et ayant exercé le métier d'ingénieure aux Philippines, elle voulait travailler à l'extérieur de la maison, mais son mari n'était pas d'accord. Après la naissance de son deuxième enfant, elle n'était plus satisfaite de sa situation conjugale qu'elle décrit comme manquant d'intimité et de communication. Comme dans le cas de Clara présenté précédemment, Joan subissait des violences psychologiques de la part de son mari et se sentait isolée. C'est elle qui assumait l'intégralité des tâches domestiques pendant que son mari passait ses soirées à travailler sur son ordinateur. En 2004, lorsque sa fille aînée a eu 9 ans, Joan a demandé le divorce mais elle a alors découvert que cela n'était pas possible du point de vue légal :

J'allais divorcer. J'ai demandé le divorce, [mais j'ai découvert que] je n'étais pas enregistrée à La Haye [...]. Notre mariage n'était pas en fait enregistré. Vous ne pouvez pas divorcer parce que vous n'êtes pas enregistrés, pas mariés en premier lieu. Qu'est-ce que je peux faire ?

Aux Pays-Bas, contrairement aux mariages entre citoyens néerlandais, un mariage entre un Néerlandais et un étranger doit être enregistré à la municipalité de La Haye. Les couples qui ne l'ont pas fait se retrouvent avec des statuts juridiques différents, leur mariage étant reconnu à l'étranger mais pas aux Pays-Bas. Cela a un impact sur la procédure de divorce. Parmi les personnes interrogées dans le cadre de l'étude, deux autres femmes étaient dans la même situation que Joan, considérées comme mariées dans un pays mais pas dans l'autre. Pour divorcer de son mari, Joan a demandé à sa sœur restée aux Philippines de lui envoyer ses certificats de mariage et de naissance authentifiés par le gouvernement philippin. Après avoir reçu les documents nécessaires, Joan a fait enregistrer son mariage à La Haye. Le lendemain, elle y est retournée et a obtenu un document prouvant l'enregistrement de son mariage grâce auquel elle a finalement pu demander à divorcer. Après son divorce, elle a rencontré beaucoup de difficultés à se loger du fait qu'elle ne travaillait pas. Elle a finalement obtenu un logement social et a trouvé des emplois précaires à temps partiel, vendant des vêtements et faisant des ménages. En raison de ses difficultés financières, c'est son ex-mari qui a obtenu la garde de leurs deux enfants. Par ailleurs, ses revenus ne lui permettaient pas d'emmener ses enfants rendre visite à sa famille aux Philippines. Après sa séparation conjugale, elle a entamé une relation avec un autre homme néerlandais, mais au bout d'un an, ils se sont séparés. Quelques années après son divorce, elle a rencontré un autre Néerlandais par le biais d'un site de rencontres et cette relation perdure jusqu'à maintenant ; cependant, ils continuent à vivre séparément. Au moment de l'entretien, Joan m'a confié qu'elle venait d'acquiescer à nouveau la nationalité philippine. Elle souhaiterait également demander la reconnaissance juridique aux Philippines de son divorce néerlandais, car elle est encore considérée comme mariée aux Philippines et ne peut donc s'y remarier.

Le cas de Joan montre à quel point le divorce rend les femmes migrantes vulnérables à la précarité. Cette vulnérabilité vient du fait que les épouses migrantes comme Joan subissent souvent une immobilité professionnelle lors de leur mariage binational si leur mari leur interdit d'accéder au marché du travail. Après un divorce, les femmes migrantes philippines se retrouvent également en situation de précarité juridique : considérées comme divorcées dans leur pays de résidence mais encore mariées aux Philippines, elles connaissent des problèmes juridiques lors du partage de biens entre ex-partenaires ou si elles souhaitent se remarier aux Philippines.

Conclusion

L'analyse de trajectoires de migrantes philippines a permis d'identifier des formes de vulnérabilités touchant le plus souvent les femmes migrantes dans le système global de reproduction social auquel elles contribuent par leur travail dit de « *care* ». Ces vulnérabilités sont liées à leurs obligations familiales façonnées par les normes genrées de leur pays d'origine, mais aussi à leur statut juridique, sans-papiers ou pas, mariée ou divorcée, ainsi qu'aux ressources économiques dont elles disposent. Revenant sur la définition de la vulnérabilité adoptée dans ce chapitre, les ressources qui manquent le plus souvent dans la vie des femmes migrantes interrogées sont de natures socio-légale et économique. Enfin, les femmes migrantes philippines expriment leur *agency* de plusieurs façons en gérant les relations de pouvoir avec leur employeur, leur mari ou leurs États d'accueil et d'origine. Leurs « techniques de soi » consistent à accepter leur situation, attendre et se projeter dans l'avenir. Ces techniques dévoilent la mécanique complexe du pouvoir ainsi que la subordination au sens butlérien. La subjectivité et l'*agency* des femmes migrantes sont véritablement les deux faces d'une même pièce. De plus, leurs vulnérabilités observées dans le pays d'accueil sont étroitement liées avec ce qu'il se passe dans leur pays d'origine, en particulier : leur famille restée au pays, les attentes sociales envers les femmes, les normes de genre et les textes juridiques concernant le mariage et la famille. Ainsi, la dimension transnationale de la vulnérabilité apparaît de manière cruciale comme devant être prise en compte dans des études futures sur les vulnérabilités des individus en contexte migratoire.

Bibliographie

AL JAZEERA, 2018. *Kuwait court sentences couple to death in Filipina maid's murder* [en ligne]. 1 avril 2018. [Consulté le 5 octobre 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.aljazeera.com/news/2018/4/1/kuwait-court-sentences-couple-to-death-in-filipina-maids-murder>

BUTLER, Judith. 1997. *The psychic life of power. Theories in subjection*. Stanford: Stanford University Press.

- CHÂTEL, Vivianne et SOULET, Marc-Henry (éd.). 2002. *Faire face et s'en sortir*. Fribourg : Éditions Universitaires Fribourg.
- CBS (Centraal Bureau voor de Statistiek). 2017. *Population; sex, age, origin and generation, 1 January*. [Consulté le 18 décembre 2017]. Disponible à l'adresse : <https://opendata.cbs.nl/statline/#/CBS/en/dataset/37325eng/table?ts=1513559652586>
- CFO (Commission on Filipinos Overseas). 2014. *Number of Filipino spouses and other partners of foreign nationals by country (Belgium): 1993-2012*. Manille : CFO.
- CFO (Commission on Filipinos Overseas). 2019. *Philippine migration at a glance* [en ligne]. [Consulté le 5 octobre 2021]. Disponible à l'adresse : <https://cfo.gov.ph/statistics-2/>
- CFO (Commission on Filipinos Overseas). 2021. *Number of Filipino spouses and other partners of foreign nationals by major country: 1989-2019* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://cfo.gov.ph/wp-content/uploads/2021/09/FS-1989-2019-by-MAJORCOUNTRY.xlsx>
- COLEN, Shellee. 1995. "Like a mother to them": stratified reproduction and West Indian childcare workers and employers in New York. In: GINSBURG, Faye D. et RAPP, Rayna éd. *Conceiving the new world order. The global politics of reproduction*. Berkeley, London et Los Angeles: University of California Press, pp. 78-102.
- DE STOOP, Chris. 1993. *Elles sont si gentilles, Monsieur. Les trafiquants de femmes en Europe*. Paris et Bruxelles : La Longue vue.
- DEBONNEVILLE, Julien. 2014. De la lutte contre la vulnérabilité aux transferts d'argent. La migration des travailleuses domestiques au prisme du dispositif migratoire philippin. *Autrepart*, vol. n° 67-68, n° 4, pp. 69-85.
- FOUCAULT, Michel. 1997. « Il faut défendre la société ». *Cours au Collège de France. 1975-1976*. Paris : Seuil/Gallimard.
- FOUCAULT, Michel. 2001. *Dits et écrits. Tome 2 : 1976-1988*. Paris : Gallimard.
- FRESNOZA-FLOT, Asuncion. 2009. Le rôle de l'Église et des associations dans la structuration de la population immigrée philippine en France. *Migrations Société*, vol. 3, n° 123-124, pp. 65-82.
- FRESNOZA-FLOT, Asuncion. 2018. Beyond migration patterns — understanding family reunion decisions of Filipino labour and Thai marriage migrants in global reproductive systems. *Migration Studies*, vol. 6, n° 2, pp. 205-224.
- GLENN, Evelyn Nakano. 1992. From servitude to service work: historical continuities in the racial division of paid reproductive labor. *Signs*, vol. 18, n° 1, pp. 1-43.
- HOCHSCHILD, Arlie Russell. 2005. Le drainage international des soins et de l'attention aux autres. *Cahiers genre et développement*, n° 5, pp. 75-82.
- INQUIRER.NET U.S. BUREAU, 2021. *Husband of Filipina missing in Colorado arrested for murder* [en ligne]. 21 juin 2021. [Consulté le 5 octobre 2021]. Disponible à l'adresse : <https://usa.inquirer.net/75084/husband-of-filipina-missing-in-colorado-arrested-for-murder-2>
- ITO, Ruri. 2016. Negotiating partial citizenship under neoliberalism: regularization struggles among Filipino domestic workers in France (2008–2012). *International Journal of Japanese Sociology*, vol. 25, n° 1, pp. 69-84.
- KOFMAN, Eleonore. 2014. Gendered migrations, social reproduction and the household in Europe. *Dialectical Anthropology*, vol. 38, n° 1, pp. 79-94.
- KOFMAN, Eleonore et RAGHURAM, Parvati. 2015. *Gendered migrations and global social reproduction*. Basingstoke and New York: Palgrave MacMillan.
- MCAULIFFE, Marie et TRIANDAFYLLIDOU, Anna (éd.). 2021. *World migration report 2022*. Genève: International Organization for Migration (IOM).
- OFFICE OF THE PRESIDENT OF THE PHILIPPINES. 1987. *Executive Order Nos. : 171-390*. Manille : Presidential Management Staff. Consulté le 18 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.officialgazette.gov.ph/1987/07/06/executive-order-no-209-s-1987/>
- PSA (Philippine Statistics Authority). 2022. *2020 Overseas Filipino workers (final results)* [en ligne]. [Consulté le 19 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <https://psa.gov.ph/statistics/survey/labor-and-employment/survey-overseas-filipinos>
- THE WORLD BANK. 2022. *Annual remittances data (updated as of May 2021)* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.knomad.org/sites/default/files/2021-05/Inward%20remittance%20flows%20May.%202021.xlsx>
- UNFPA PHILIPPINES (Fonds des Nations Unies pour la population). 2022. Manille : UNFPA. *Population Dynamics*. Disponible à l'adresse : <https://philippines.unfpa.org/en/topics/population-dynamics-5>

WORLD ECONOMIC FORUM; 2021. *Gender Gap Report 2021. Insight Report* [en ligne]. Genève : World Economic Forum. Disponible à l'adresse : https://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2021.pdf